



Syndicat

cftc

SYNDICAT NATIONAL +X

www.cftc-bp.fr

N° 16 - JANVIER 2023

CFTC Banque Populaire Le Mag'

Chers Collègues,

Nous vous évoquions en septembre dernier « l'histoire d'amour » qui perdurait entre les salariés et la CFTC à la BRED.

L'histoire et les récentes élections professionnelles retiendront que cette grande aventure va se poursuivre, la CFTC BRED ayant très nettement progressé en terme de voix (+10 points de gagnés, à presque 31%) !

Bravo à la section BRED pour ces résultats qui devraient encourager la section CFTC de Rives de Paris dont les élections sont, elles, prévues mi-janvier...

Tous nos vœux de réussite accompagnent nos militants CFTC, motivés comme jamais à Rives de Paris !

A vous tous qui nous suivez assidument, toutes les équipes CFTC locales des Banques Populaires s'associent à moi pour vous souhaiter une belle année 2023, tant sur le plan professionnel que personnel !...

Bien à vous tous,

Pascal de FRÉMONT
Président
du Syndicat National CFTC BP
(06 83 15 71 45)



HANDICAP ET TRANSPORTS : QUEL SONT VOS DROITS ?

LA RÉFORME DES RETRAITES

**LA SECTION CFTC BPRI :
UN ENGAGEMENT DE 30 ANS DANS L'ENTREPRISE**



**SYNDICAT NATIONAL CFTC
BANQUE POPULAIRE**

« Quand le vent du changement se lève, les uns construisent des murs, les autres des moulins à vent... »

HANDICAP ET TRANSPORTS : QUEL SONT VOS DROITS ?

Accessibilité, places assises, tarifs réduits et gratuité pour les personnes handicapées... La CFTC vous aide à faire valoir vos droits dans les transports, quel que soit le motif de votre déplacement.

Les personnes handicapées font face, aujourd'hui encore, à de nombreuses difficultés pour se déplacer au quotidien. Qu'il s'agisse pour elles de se rendre au travail, de partir en vacances ou simplement de sortir voir des amis, l'accès à certains modes de transport reste très limité, voire impossible selon la nature du handicap. Où en est la situation actuelle ? Quels sont vos droits lorsque vous circulez avec votre véhicule personnel ou dans les transports en commun ? Comment faire valoir votre handicap ? La CFTC fait le point.



Accessibilité des transports en commun pour les personnes handicapées : des progrès insuffisants

La loi handicap de 2005 prévoyait que les lieux et transports publics soient accessibles à tous avant 2015. Les difficultés étant toujours présentes, de nouveaux délais ont été fixés : trois ans pour les transports urbains, six ans pour les liaisons interurbaines et neuf ans pour le réseau ferroviaire.

En Île-de-France, un grand chantier est en cours afin d'améliorer l'accessibilité des gares d'ici 2024. Objectif : passer de 54 gares aux normes à plus de 250 gares accessibles en 2024. La SNCF estime que 90 % des usagers pourront alors circuler librement sur l'ensemble du réseau francilien. Ces travaux passent notamment par la création d'ascenseurs, de tapis roulants, de rampes d'accès, de quais rehaussés, de couloirs plus larges, de bandes au sol... L'ambition est aussi d'améliorer l'information visuelle et sonore des voyageurs.

268 : C'est le nombre de gares franciliennes qui seront accessibles en 2024, selon les objectifs du chantier lancé par la SNCF, la Région Île-de-France et le syndicat Île-de-France Mobilités

Des services ont par ailleurs été mis en place à l'intention des usagers handicapés : "Accès Plus Transilien" vous permet d'être accompagné gratuitement par les agents du réseau tout au long de votre trajet. Les titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % (Carte mobilité inclusion invalidité) bénéficient en plus d'une garantie assistance et voyage : en cas d'imprévu, l'agent recherchera une solution alternative pour vous permettre d'arriver à destination. Grâce à l'application mobile Andilien, vous pouvez obtenir plus d'informations et programmer une aide en gare.

Côté métro parisien et RATP, la situation est plus compliquée. Les travaux sont difficiles, voire impossibles sur certaines lignes très anciennes. La loi de 2005 ne fixe d'ailleurs aucun délai pour l'accessibilité du métro parisien. Les critères d'accessibilité sont en revanche intégrés aux plans de conception des futures rames et stations. **À Lille et Toulouse, les métros sont plus récents et entièrement accessibles. Le métro lyonnais ne l'est qu'en partie.**

Sur les routes, un nombre croissant de villes travaille à un réseau de bus plus accessible, par le biais de divers aménagements : informations sonores, portes plus larges, marches adaptées... Les tramways, souvent plus récents, sont quant à eux équipés pour faciliter l'accès et la circulation des personnes en situation de handicap.

Concernant les grandes lignes, la SNCF assure faire son maximum pour faciliter les voyages en train. Le système de réservation permet aux usagers en fauteuil roulant de réserver une place aménagée dans les trains Corail et TGV. Ces emplacements situés en 1ère classe sont accessibles au prix d'un billet 2de classe. Le service d'accompagnement "Accès Plus" est

également disponible sur les grandes lignes, dans 360 gares de France, ainsi qu'à bord des trains TGV INOUI, Intercités, Aléo, Lyria...

Quid de l'accès aux transports aériens ? La loi pour l'accessibilité des transports s'applique également aux aéroports et aux compagnies aériennes, tenus d'établir des procédures pour le voyage des personnes à mobilité réduite. De l'enregistrement à la montée dans l'avion, en passant par le port des bagages, la plupart des aéroports mettent à disposition des voyageurs handicapés des équipements et des services adaptés. Les compagnies concentrent également leurs efforts sur le bien-être des usagers. Air France, par exemple, propose sur son site de réservation un descriptif très détaillé des aides disponibles, handicap par handicap.

Handicap, priorité et gratuité : le point sur vos droits

La Carte mobilité inclusion (CMI) est délivrée par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et remplace depuis 2017 la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement.

Destinée à faciliter le quotidien des personnes handicapées, en encourageant leur mobilité, la CMI peut comporter une ou plusieurs mentions : "invalidité", "priorité pour personnes handicapées" et "stationnement pour personnes handicapées".

La CMI vous aide à faire reconnaître votre handicap, notamment dans les transports. La carte CMI invalidité vous donne accès aux places assises, aux tarifs réduits, ainsi qu'à un certain nombre de services gratuits proposés par les régions et compagnies de transport. La carte CMI priorité vous donne elle aussi un accès prioritaire aux places assises. À noter que ce droit de priorité bénéficie également à la personne qui vous accompagne. Enfin, la carte CMI stationnement vous permet d'utiliser gratuitement et sans limite de temps l'ensemble des places de stationnement ouvertes au public. Comment en bénéficier ? *Nous vous invitons à consulter les conditions d'obtention de la CMI sur le site du Service public.*

La CMI peut également vous faire profiter de titres de transport gratuits, selon le niveau de votre handicap, vos ressources et votre lieu de résidence. Il convient de vous renseigner sur les aides mises en place par votre ville ou votre département. En région parisienne, le forfait Améthyste, rechargeable sur le pass Navigo, permet de se déplacer de manière illimitée sur tout le réseau (RER, métros, bus et tramways) à l'intérieur des zones concernées.

Dans la logique de sa politique en faveur de l'environnement, la Ville de Paris cherche à faciliter l'accès aux transports en commun pour tous. Depuis le 1er juin 2018, les Parisiens en situation de handicap peuvent circuler gratuitement sur l'ensemble du réseau. Auparavant, la gratuité des transports se limitait aux zones 1 et 2, et était réservée aux allocataires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) ou de l'ASI (Allocation supplémentaire d'invalidité). Ce pass Navigo gratuit rebaptisé Pass Paris Access' est attribué aux habitants de la ville sous conditions de ressources. Cette gratuité ne compense néanmoins pas le manque d'accessibilité des transports de la région.

Transports spécialisés et prise en charge par l'employeur

D'autres moyens de transport existent pour vous aider dans vos déplacements du quotidien. En cas de perte importante d'autonomie, vous pouvez avoir recours à des services de transport spécialisés, individuels ou collectifs, adaptés à votre handicap. La PAM est un service public dédié aux Franciliens à mobilité réduite, et constitue une alternative intéressante aux transports en commun. Vous pouvez y recourir pour tous types de déplacement (travail, loisirs, rendez-vous médicaux...). Les trajets sont collectifs mais organisés de manière à respecter les horaires demandés et à raccourcir le temps passé à bord. Les chauffeurs sont avant tout des accompagnateurs, formés au handicap. Ce service est ouvert aux titulaires d'une CMI invalidité remise par la MDPH ou d'une carte de stationnement pour personnes handicapées remise par le ministère de la Défense (anciens combattants).

Les employeurs et centres de formation peuvent également mettre en place leur propre système de transport. C'est par exemple le cas de certains ESAT, Établissements et services d'aide par le travail, qui proposent le passage de navettes matin et soir au service de leurs usagers qui ne peuvent pas se déplacer de manière autonome. Enfin, si vous vous rendez sur votre lieu de travail en empruntant les transports en commun, votre employeur est tenu par la loi de prendre en charge une partie de vos frais, comme il en est d'usage pour l'ensemble des salariés.

TOUCHE
PAS À
MA RETRAITE

FAUDRA-T-IL DESCENDRE DANS LA RUE ?



La position de la CFTC par Cyril CHABAGNIER (Président Confédéral) dans son interview du 5 décembre 2022

Face aux annonces du gouvernement sur le report de l'âge légal de départ à la retraite sans négociations et contreparties sociales, les syndicats font bloc. Cyril Chabanier, président de la CFTC, était sur le plateau de BFM Business pour en parler.

Concernant la réforme des retraites, aujourd'hui, nous n'avons pas encore les réponses aux propositions que nous avons pu faire au ministre du Travail, Olivier Dussopt, sur l'emploi des seniors, la pénibilité ou sur un système plus juste, notamment pour les femmes.

Pourtant la seule annonce faite dans les médias est celle du report de l'âge légal. Pourquoi pas... mais quelle est la contrepartie ? Dans une réforme, vous ne pouvez pas avoir 100 % de gens perdants.



Source : Confédération CFTC

PRÊTS À LA MOBILISATION

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.



Communiqué intersyndical

Retraites : prêts à la mobilisation

Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme à tort que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales, elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet.

Les Lilas le 5 décembre 2022

LA SECTION CFTC BPRI : UN ENGAGEMENT DE 30 ANS DANS L'ENTREPRISE

Composée de membres élus du réseau et du siège, la section CFTC BPRI ne cesse de se développer et de multiplier les adhésions.

Un esprit de famille, un groupe sur qui on peut compter, les adhérents le savent bien, quel que soit le sujet, la section ne laisse jamais un collaborateur sans solution.

Dès qu'un représentant du personnel CFTC est sollicité, il n'a de cesse d'accompagner le salarié, de le rassurer et surtout de le tenir au courant de l'avancée de son dossier auprès de la Direction.

« C'est la clé de la confiance » précise Patricia LOCUFIER, élue au CSE depuis 15 ans et Déléguée Syndicale.

Nous sommes devenus en quelques années, les acteurs fondamentaux des avancées sociales de la Banque Populaire Rives de Paris.

Cela n'a été possible que grâce à l'engagement de l'ensemble de nos élus :

- Christelle CAUJOLLE, référente Nationale et Fédérale qui coordonne et met en avant nos actions locales auprès du Syndicat National et de la Fédération CFTC Banques, nous permettant ainsi de partager les bonnes pratiques ;

- Nos Délégués Syndicaux : Christelle CAUJOLLE, Patricia LOCUFIER et Jérôme GAUDEMER, présents à toutes les négociations, qui interviennent systématiquement auprès de la Direction. Ils sont force de proposition avec de belles victoires à leur actif ;

- Nos élus à la Commission CSSCT : José GONZALEZ, Jérôme GAUDEMER et Christelle CAUJOLLE qui œuvrent pour la santé et le bien-être de tous au travail ;

- Notre Représentante Syndicale au CSE : Mireille BARON qui suit également nos adhérents et les conseille dans leurs démarches administratives ;

- Nos équipes de « visiteurs » qui sont toute l'année et sans relâche sur le terrain : José GONZALEZ et Sandrine SABINE, Mireille BARON et Patricia LOCUFIER, mais aussi Jérôme GAUDEMER, Marion SPAETH, Isaura RODRIGUES et Freddy VAN EENOO.

Ils vont tous à la rencontre des collègues pour s'imprégner de leurs préoccupations, être au plus près de la réalité du terrain et ainsi être les plus pertinents possible au CSE et lors des réunions et Commissions avec la Direction ;

- Nos relais sur le terrain : Gwenaëlle LEMONNIER, Éric FROMENTIN, Édouard NADEREAU et Garance FRONAY qui prennent la température en temps réel du climat social dans le réseau et au siège.

C'est grâce à notre organisation que nous avons réussi le pari d'un maillage efficace et reconnu par notre communauté de travail.

Nous sommes dans la dernière ligne droite pour nos élections qui se dérouleront mi-janvier 2023.

Nous sommes fiers du travail accompli et espérons que les urnes parleront en notre faveur afin de continuer notre travail au service du respect des droits des salariés et sans aucune compromission.

L'équipe CFTC BPRI, c'est la cohésion au service du collectif !...

Patricia LOCUFIER – Déléguée Syndicale CFTC BPRI.



Syndicat National CFTC Banque Populaire

BPCE - Site Odyssey - 50, Avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS Cedex 13 - Tél : 01 40 39 67 08 - Courriel : contact@cftc-bp.fr

Retrouvez toute l'actualité sur notre Blog : www.cftc-bp.fr

© CFTC BP 2023 - Sources photographiques : freepik.com, adobestock.com, pixabay.com

